

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 03 octobre 2017, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur André Dutremble

Messieurs	Marc Aubertin, conseiller au district 1 Daniel Petitjean, conseiller au district 3 Richard Fredette, conseiller au district 4 Frédéric Pigeon, conseiller au district 6
Mesdames	Louise Despard, conseillère au district 2 Claudette Limoges, conseillère au district 5

Madame Diane Desjardins, directrice générale et monsieur Mario Morin, directeur général adjoint, sont aussi présents devant environ vingt-deux personnes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20h, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur André Dutremble ouvre la séance.

Le président mentionne qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

312-10-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point *Divers et affaires nouvelles* demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2017
4. Dépôt de la correspondance du mois de septembre 2017
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1. Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 30 septembre 2017
 - 5.2. Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

- 5.3. Adoption du règlement 758 - Augmentation du fonds de roulement
- 5.4. Autorisation d'une entente hors cours - dossier 705-22-015820-168
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie
- 7. TRANSPORT**
 - 7.1. Nom de rue : chemin des Huards
 - 7.2. Mise en demeure : construction du chemin des Huards et dommage à la propriété municipale (parc)
 - 7.3. Demande au MTQ - signalisation du panneau d'informations
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène et de l'environnement
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 9.1. Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2017
 - 9.2. Dérogation mineure : 7740 à 7750 chemin Montauban
 - 9.3. Adoption du règlement 752 Plan d'urbanisme
 - 9.4. Adoption du règlement 753 Zonage
 - 9.5. Adoption du règlement 754 Lotissement
 - 9.6. Adoption du règlement 755 Construction
 - 9.7. Adoption du règlement 756 P.I.I.A
 - 9.8. Adoption du règlement 757 Permis et certificats
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1. Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs et de la culture
 - 10.2. Signature d'un contrat de location avec l'école Saint-Cœur-De-Marie
 - 10.3. Fermeture de rue pour l'Halloween
 - 10.4. Collectif Art et Culture - remboursement d'une partie de la subvention - activité spéciale du 150eme
 - 10.5. Souper Reconnaissance 2017 - autorisation de dépenses
 - 10.6. Embauche de personnel - patinoires
- 11. Divers et affaires nouvelles
- 12. Suivi
- 13. Période de questions
- 14. Clôture de la séance

313 -10-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 soit adopté tel qu'inscrit au livre des délibérations de la municipalité de Saint-Damien.

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

314-10-2017

CORRESPONDANCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2017, identifiée par le bordereau numéro C-09-2017, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du cahier de conservation des archives municipales.

315-10-2017

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 428 965,97 \$ et des salaires nets payés, au montant de 77 028,73 \$ au cours du mois de septembre 2017.

316-10-2017

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 2 octobre 2017, totalisant un montant de 377 917,93 \$ incluant les prêts effectués en vertu du règlement 750, énumérés dans la liste datée du 27 septembre 2017 totalisant 126 032,65 \$ et en autorise le paiement.

317-10-2017

ADOPTION - RÈGLEMENT 758 - AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Considérant que le conseil a adopté le projet de règlement 758 à la séance du 12 septembre 2017;

Considérant que copie du projet de règlement a été mis à la disposition du public avant le début de la séance;

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu que le règlement 758 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture :

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

**RÈGLEMENT NUMÉRO 758
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1094 du Code municipal, le fonds de roulement peut être augmenté jusqu'à ce que le total du fonds représente 20% des crédits prévus au budget de l'année courante;

ATTENDU QUE 20% des crédits du budget 2017 représente une somme de 727 377 \$;

ATTENDU QUE le capital du fonds de roulement est présentement de 600 000 \$;

ATTENDU QUE le rapport financier pour l'exercice 2016 indique un excédent de fonctionnement non affecté de 561 470 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Richard Fredette, lors de la séance tenue le 8 août 2017 ;

En conséquence, sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 758 intitulé «AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT» soit adopté et il est, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1

Le capital du fonds de roulement est augmenté d'une somme de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) provenant de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds d'administration.

ARTICLE 2

Le conseil autorise le transfert de la somme de 80 000 \$ du fonds d'administration au fonds de roulement.

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

André Dutremble
Maire

Diane Desjardins
Directrice générale

318-10-2017

ENTENTE HORS COUR - DOSSIER 705-22-015820-168

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser la réalisation d'une entente hors cour relative au dossier de la Cour du Québec, chambre civile, numéro 705-22-015820-168, et d'en honorer les conditions, en particulier, la confidentialité de celle-ci. La directrice générale est autorisée à effectuer le paiement requis en fidéicommis.

319-10-2017

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois de septembre 2017.

320-10-2017

NOM DE RUE : CHEMIN DES HUARDS

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu de nommer le chemin constitué des lots 5568559 et 6152202, chemin des Huards. Ce nom s'harmonise avec les chemins avoisinants que sont les chemins des Malards et des Outardes.

321-10-2017

MISE EN DEMEURE : CONSTRUCTION DU CHEMIN DES HUARDS ET DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ MUNICIPALE (PARC)

Considérant la demande de l'entrepreneur, Excavation Michel Chartier, représenté par monsieur Gilles Montambeault, d'accepter la nouvelle rue construite sur les lots 6152202 et

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

5568559 (chemin des Huards), en vertu d'un protocole d'entente entre le propriétaire, 8281-4755 Québec Inc. représenté par Monsieur Olivier Mondor, président, et la Municipalité de Saint-Damien, représentée par le maire et la directrice générale, signé en avril 2017;

Considérant que lors de l'inspection effectuée par monsieur Mario Morin, directeur des Travaux publics et monsieur Éric Desrosiers, directeur adjoint aux Travaux publics, plusieurs lacunes importantes ont été décelées comme en fait foi leur rapport daté du 26 septembre 2017;

Considérant que des dommages ont été causés à la propriété municipale adjacente à la rue nouvellement construite, particulièrement le déversement de grosses roches et le dommage et le bris d'arbres résultant de ces déversements sauvages;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu qu'une mise en demeure soit envoyée, par avocat, à l'entreprise 8281-4755 Québec Inc. et à l'entrepreneur Excavation Michel Chartier afin de faire les correctifs requis au parc municipal pour le rendre comme il était avant les travaux d'aménagement du chemin des Huards, et les travaux requis pour la construction du chemin des Huards, en respect du *Protocole d'entente concernant les travaux à réaliser pour la construction d'une nouvelle rue locale*, signé en avril 2017.

Aucun permis de construction ne sera émis dans ce secteur tant que la situation ci-haut décrite ne sera pas résolue à la satisfaction de la Municipalité.

322-10-2017

DEMANDE AU MTQ - SIGNALISATION DU PANNEAU D'INFORMATION

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'installation de panneaux de signalisation annonçant le tableau d'information situé devant l'hôtel de ville. Le maire, monsieur André Dutremble, est autorisé à faire parvenir une lettre à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien.

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

323-10-2017

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'hygiène du milieu et environnement pour le mois d'août 2017.

324-10-2017

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 14 septembre 2017.

325-10-2017

DÉROGATION MINEURE : 7740 À 7750A, CHEMIN MONTAUBAN

Identification du site concerné :

Matricules : 0231-29-7386

Cadastre : Partie du lot 314, du cadastre de la Paroisse de Saint-Damien

Adresse : 7740 à 7750A , chemin Montauban

Nature et effets :

Permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type garage qui, si elle est autorisée, portera le coefficient d'occupation du sol de la propriété à un pourcentage supérieur à 20%.

La demande des requérants affecte la disposition du règlement de zonage numéro 382:

ARTICLE 7.12.9: COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

« Le coefficient d'occupation du sol maximal est de vingt pour cent (20%) incluant les bâtiments accessoires et les usages complémentaires ».

Les travaux proposés par les requérants auraient pour conséquence, s'ils étaient réalisés, de porter le coefficient d'occupation du sol de la propriété à un pourcentage de 22,2%.

CONSIDÉRANT la recommandation négative du Comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 14 septembre 2017, pour la demande de dérogation mineure numéro 2017-245;

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

CONSIDÉRANT l'avis public, affiché le 15 septembre 2017, annonçant la demande de dérogation mineure 2017-245;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée ;

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure 2017-245, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

326-10-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT 752 - PLAN D'URBANISME

Considérant que le conseil a adopté le projet de règlement 752 par la résolution 272-08-2017, le 8 août 2017;

Considérant qu'une séance de consultation publique a été tenue le 24 août 2017;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Richard Fredette, le 8 août 2017;

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du règlement 752 relatif au plan d'urbanisme avant la présente séance;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance;

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu que le règlement **752** intitulé **Plan d'urbanisme** soit adopté avec dispense de lecture. Le règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était tout au long décrit.

327-10-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT 753 - ZONAGE

Considérant que le conseil a adopté le projet de règlement 753 par la résolution 274-08-2017, le 8 août 2017;

Considérant qu'une séance de consultation publique a été tenue le 24 août 2017;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Marc Aubertin, le 8 août 2017;

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du règlement 753 relatif au zonage avant la présente séance;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance;

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu que le règlement **753** intitulé **Zonage** soit adopté avec dispense de lecture. Le règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était tout au long décrit.

328-10-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT 754 - LOTISSEMENT

Considérant que le conseil a adopté le projet de règlement 754 par la résolution 276-08-2017, le 8 août 2017;

Considérant qu'une séance de consultation publique a été tenue le 24 août 2017;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Marc Aubertin, le 8 août 2017;

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du règlement 754 relatif au lotissement avant la présente séance;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance;

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu que le règlement **754** intitulé **Lotissement** soit adopté avec dispense de lecture. Le règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était tout au long décrit.

329-10-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT 755 - CONSTRUCTION

Considérant que le conseil a adopté le projet de règlement 755 par la résolution 278-08-2017, le 8 août 2017;

Considérant qu'une séance de consultation publique a été tenue le 24 août 2017;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Daniel Petitjean, le 8 août 2017;

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du règlement 755 relatif à la construction avant la présente séance;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance;

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu que le règlement **755** intitulé **Construction** soit adopté avec dispense de lecture. Le règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était tout au long décrit.

330-10-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT 756 - P.I.I.A.

Considérant que le conseil a adopté le projet de règlement 756 par la résolution 280-08-2017, le 8 août 2017;

Considérant qu'une séance de consultation publique a été tenue le 24 août 2017;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Richard Fredette, le 8 août 2017;

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du règlement 756 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale avant la présente séance;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance;

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu que le règlement **756** intitulé **Plans d'implantation et d'intégration architecturale** soit adopté avec dispense de lecture. Le règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était tout au long décrit.

331-10-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT 757 - PERMIS ET CERTIFICATS

Considérant que le conseil a adopté le projet de règlement 757 par la résolution 282-08-2017, le 8 août 2017;

Considérant qu'une séance de consultation publique a été tenue le 24 août 2017;

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par madame la conseillère Claudette Limoges, le 8 août 2017;

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du règlement 757 relatif aux permis et certificats avant la présente séance;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance;

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu que le règlement **757** intitulé **Permis et certificats** soit adopté avec dispense de lecture. Le règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était tout au long décrit.

332-10-2017

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des loisirs pour le mois de septembre 2017.

333-10-2017

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION AVEC L'ÉCOLE SAINT-CŒUR-DE-MARIE

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice des Loisirs et de la culture, madame Nathalie Desrosiers, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien, le contrat de location de locaux et emplacements de l'école Saint-Cœur-de-Marie, pour la tenue d'activités de loisirs, selon les mêmes conditions que l'an dernier.

334-10-2017

FERMETURE DE RUE POUR L'HALLOWEEN

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu d'autoriser la fermeture de la rue Principale pour la tenue de l'activité d'Halloween, le 31 octobre 2017.

335-10-2017

COLLECTIF ART ET CULTURE - REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION - ACTIVITÉ SPÉCIALE DU 150ÈME

Considérant qu'une partie des activités culturelles prévues pour les célébrations du 150ème de Saint-Damien n'ont pu avoir lieu;

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Considérant qu'un budget avait été alloué et payé par la Municipalité pour ces activités;

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu de demander le remboursement d'une somme de 700 \$ au Collectif Art et Culture à être retourné au budget des festivités du 150eme de Saint-Damien.

336-10-2017

SOUPER RECONNAISSANCE 2017 - AUTORISATION DE DÉPENSES

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice des Loisirs, madame Nathalie Desrosiers, à effectuer les dépenses et accorder les contrats requis pour la tenue de la Soirée Reconnaissance 2017 qui se tiendra le 8 décembre 2017.

337-10-2017

EMBAUCHE DE PERSONNEL – PATINOIRES

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice des Loisirs, madame Nathalie Desrosiers, à embaucher le personnel requis pour l'entretien et la surveillance des patinoires pour l'hiver 2017-2018.

DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

Compte tenu que c'est la dernière séance du conseil, avant les élections, et que quelques conseillers ne reviennent pas, chaque membre du conseil remercie les électeurs de la confiance qu'ils leur ont accordée et de l'occasion qui leur a été donnée de les servir. Plusieurs remercient aussi les autres membres du conseil pour leur collaboration dans les dossiers au cours de ce mandat.

SUIVI

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire rappelle que le Conseil municipal s'est engagé à mener la destinée de la municipalité avec le souci du développement durable, de la protection de l'environnement, du bien-être des citoyens, du respect des lois et règlements et de la transparence dans chacune de ses actions. Chacun de ses membres agit de bonne foi.

Le maire invite donc les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, se nommer et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

338-10-2017

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu de lever la séance à 21 h 17.

André Dutremble
Maire

Diane Desjardins
Directrice générale